

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du Jeudi 24 Juin 2021 à 20h00

Date de Convocation : 15 Juin 2021

Affichage : 15 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni à huis clos à la salle de la garderie, en raison de la crise sanitaire et des mesures de lutte contre la propagation du virus COVID 19, sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC – Marie-Christine NOSLAND – Claude PAPADOPOULOS - Dominique ABALAIN – Bruno de VILLELE — Jean-Pierre BATAIS – Virginie ROBIU – Céline ROUVRAIS – Marie-Hélène BRANDILLY – Christian DARTOIS – Véronique PICHERIT - Frédéric CHEVILLON -- Séverine LEBRUN.

Absents Excusés : Nadine CORBEL – Frank SAMSON.

Pouvoir : Nadine CORBEL a donné pouvoir à Mr Claude PAPADOPOULOS.

Mme Virginie ROBIU a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 juin 2021 est soumis à approbation. Il est adopté à l'unanimité.

Point à ajouter à l'ordre du jour : Il est proposé

- La validation des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises pour la surface de glisse universelle,
- Le devis pour la pose d'un logo sur le véhicule du service technique

La proposition formulée par Mr le Maire est adoptée.

Délibération 2021/68	Recrutement d'un agent en contrat aidé au service technique
---------------------------------------	--

La gestion de l'entretien des espaces verts nécessite un complément en personnel pour un suivi régulier des espaces communaux. Par ailleurs, l'agent communal est sollicité sur un bon nombre de situation, et sa charge de travail étant conséquente, Mr le Maire propose un recrutement sous la forme d'un contrat aidé. Celui-ci donnera lieu à des prises en charge financière par l'Etat, ce qui représente un réel intérêt financier pour la commune.

Le contrat aidé serait établi pour une durée de 11 mois renouvelable, à raison de 30 heures/semaine. 65% du coût de la rémunération serait pris en charge par l'Etat. Ce contrat s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans et jusqu'à 30 ans inclus s'ils sont reconnus travailleurs handicapés. Au préalable, il faut définir le profil attendu, et élaborer une fiche de poste, afin de la faire suivre à Pôle emploi qui se chargerait de faire une pré-sélection des candidatures.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide vu le réel besoin de la collectivité de mettre en œuvre les moyens pour établir un contrat aidé pour une personne moins de 26 ans et jusqu'à 30 ans (reconnaissance travailleur handicapé) dont la mission sera affectée au service technique,

- Charge le référent du personnel technique à savoir Mr Claude PAPADOPOULOS, assisté de Mr Bruno de VILLELE de définir le profil souhaité et d'élaborer la fiche de poste avant toute diffusion,
- Convient de passer convention avec les services compétents pour les financements émanant de l'Etat,
- Donne pouvoir de signature à Mr le Maire pour toutes pièces en lien avec ce recrutement.

Côté Animation

Par ailleurs, toujours dans l'esprit des contrats aidés Mr le Maire interroge son assemblée, sur la possibilité de prévoir un recrutement aidé dans le domaine de l'animation, pour soutenir et renforcer l'animation au sein des associations locales et autres organisations extérieures, en vue de mutualiser les moyens. Reste à définir les conditions de mise à disposition entre les associations concernées, en vue d'établir des conventions. Sur le principe l'assemblée délibérante émet un avis favorable au dispositif. Ce point sera donc approfondi et entériné lors d'une prochaine réunion.

Délibération 2021/69	Surface de glisse universelle Validation du règlement de consultation
---------------------------------------	--

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à USE arrive au stade de l'avant-projet détaillé de la surface de glisse universelle. Certains éléments restent à valider par la collectivité avant la diffusion en ligne des pièces du dossier pour le lancement de l'appel d'offres. Il s'agit notamment de :

- Règlement de consultation, et les critères de notations du marché,
- CCAP, CCTP,
- Les informations à afficher sur le panneau d'information,

Après délibération, le conseil municipal :

- Consigne quelques observations, dans le CCTP :
 - Un numéro de cadastre erroné, les parcelles sur lesquelles sont prévues le projet sont cadastrées : Section B 1551 et 1552
 - Le talutage et les abords doivent faire partie du marché, sous la forme d'une variante,

Sur le panneau d'information, y ajouter le logo de Jeunesse et Sports qui apporte une contribution financière au projet.

- Note que la consultation prendra fin le 23 juillet 2021 à 16h30, sur la plateforme de Mégalis Bretagne et approuve le règlement de consultation, et les critères de notation retenus.
- Attire l'attention sur la désignation d'un coordonnateur de sécurité.
- Donne pouvoir au Maire pour le lancement de la consultation.

Délibération 2021/70	Devis pour pose du logo sur le véhicule technique
---------------------------------------	--

Deux devis sont présentés pour la pose du logo de la commune sur le véhicule technique acheté récemment.

- Impri' Média 70€ ht
- EG Communication 35€ ht

Vu la qualité du service rendu par le prestataire Impri'Média pour d'autres demandes, le conseil retient le devis de Impri'Média pour un montant de 70€ ht.

